



Municipalité de Duhamel

1890, rue Principale
Duhamel (Québec) J0V 1G0

AVIS PUBLIC
ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-11

Aux personnes intéressées

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe de la Municipalité de Duhamel, de ce qui suit :

QUE lors d'une séance tenue le 2 mars 2026, le conseil municipal a adopté le second projet de règlement numéro 2025-11, modifiant le règlement numéro 2023-02 du Plan d'urbanisme et de développement durable.

QUE ce second projet ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire, puisqu'il constitue une modification au plan d'urbanisme, en conformité avec la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

1. Ce second projet de règlement vise principalement à :

- réserver deux sites de développement résidentiel en conformité avec le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Papineau;
- encadrer les projets résidentiels impliquant l'ouverture ou le prolongement de rues hors du périmètre d'urbanisation;
- préciser les conditions de développement par phases, incluant les seuils minimaux de complétion;
- modifier certaines dispositions du Plan d'urbanisme et de développement durable afin de tenir compte de l'ajout d'un second site de développement autorisé.

Les sites visés sont :

- Projet « Les Domaines du lac Venne »
- Projet « Les Domaines du Corroyeur »

3. Consultation du projet

Le second projet de règlement peut être consulté :

- au bureau municipal, situé au 1890, rue Principale, durant les heures normales d'ouverture ;
- sur le site Web de la municipalité, à l'adresse suivante :
<https://www.municipalite.duhamel.qc.ca/fr/municipalite/reglements/reglements-durbanisme>

DONNÉ à Duhamel, ce 19 ème jour de mars 2026.

Véronique Minot
Directrice générale adj.